

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 19 NOVEMBRE 2015

5

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à BELLECOMBE en séance publique sous la présidence de son Président M. André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard – BAZIN Jean-Louis - BRUNIER Thierry – CHENAL Mathieu - COSTE Jean – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUNIE Marie – JAY Hélène – JUGAND François - LAYMOND Jean – LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MIBORD Josiane – MORTON Carole - PELLICANO Evelyne - POINTET André – RELIER Annie – ROCHAIX Jean-François - VERJUS Philippe – VORGER Robert.

EXCUSEE : Mme Chrystelle MENGOLI

Était également présent, Monsieur Éric COLLIN, suppléant.

Le compte-rendu du conseil de communauté du 24 septembre 2015 est adopté sans remarque.

I – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président présente à l'Assemblée le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet de la Savoie. Ce SDCI s'inscrit dans le respect des dispositions édictées par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Il est le résultat du travail de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Le schéma de regroupement présenté propose de passer de 26 à 13 le nombre d'EPCI à fiscalité propre d'ici le 1^{er} janvier 2017. En Tarentaise, c'est le statuquo, permis notamment par l'abaissement du seuil de population à 5 000 habitants en zone de montagne. La Commission a fait preuve de réalisme en favorisant le travail de mutualisation des intercommunalités existantes et parfois récentes et en ne perturbant pas les organisations intercommunales déjà anciennes et qui ont fait leurs preuves en matière de développement économique et touristique. C'est le cas de la CCVA.

II – Cession foncière aux Avanchers-Valmorel

Cette cession constitue l'aboutissement d'un compromis de vente signé en 2012 entre la CCVA, la Commune des Avanchers-Valmorel et la société MGM par lequel cette société s'engageait à réaliser une résidence de tourisme aux Lanchettes. Le permis de cette résidence « La Grange aux Fées tranche E » prévoit la construction de 26 logements sur une surface de plancher de 1981 m².

Par cet acte, la CCVA va céder à la commune deux parcelles de terrain situées « Près de Fontaine couchant » d'une superficie totale de 1357 m² au prix de 138 670 euros (1981 m² de surface de plancher x 70 €). Le produit de cette vente sera affecté aux investissements nécessaires à conforter la ressource en eau sur le territoire.

Le Conseil approuve cette cession et autorise le Président à signer l'acte correspondant.

III – Décision modificative

Monsieur Gabriel MARTINOT présente la décision modificative n°2 du budget principal qui a pour objet de procéder à quelques ajustements d'opérations et d'anticiper le budget 2016 en inscrivant la deuxième tranche des chambres de Radiana qui sera réalisée en tout début d'année avant le vote du budget primitif.

Pour équilibrer ces dépenses, un emprunt supplémentaire, qui ne sera pas contracté cette année, est inscrit.

La décision modificative n°2 est approuvée à l'unanimité.

IV – Avenant à la délégation de service public d'assainissement collectif

Cet avenant à la convention de service public de l'assainissement collectif avec Véolia est destiné à intégrer la nouvelle réglementation visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens en imposant la centralisation des informations très précises sur le positionnement des réseaux de toute nature (construire sans détruire).

Ces dispositions ont un coût pour nos gestionnaires de réseaux et Véolia Eau l'a valorisé à 0,0046 euros HT/m³ (soit 0,46 centime d'euro), ce qui représente un montant annuel de 2 400 € HT environ (520 000 m³ x 0,0046). L'avenant présenté est adopté à l'unanimité.

V – Convention de mise à disposition de personnels

L'assemblée approuve la conclusion d'une convention de mise à disposition de deux techniciens de la CCVA avec le CIAS du Canton de Moûtiers dans le cadre de la mutualisation des services. Ces deux techniciens pourront apporter leurs compétences à l'EHPAD dans la limite de 150 heures chacun par an.

Elle décide de renouveler le poste de technicienne eau, assainissement et déchets à compter du 1^{er} janvier 2016 et d'approuver la convention avec la CCCT pour la mise à disposition du technicien SPANC qui pourra très ponctuellement encore apporter ses conseils à la technicienne de la CCVA.

VI – Convention de partenariat CCVA / GULLI

Le conseil communautaire accepte de renouveler le contrat de partenariat avec la société GULLI, chaîne de télévision dédiée à un public jeunesse et famille, pour promouvoir le produit « station de Doucy » cet hiver encore (animations, promotions, communications). Le montant de la participation sollicitée en contrepartie s'élève à 36 000 € TTC.

Ce montant n'a pas été prévu au budget 2015, il est inscrit dans la décision modificative n°2.

VII – Plan de financement des investissements du Syndicat du Morel

L'avant-projet sommaire réalisé par le Syndicat du Morel pour la réfection des toitures de la piscine et des traitements d'air et d'eau chiffre les travaux à 2,1 M € TTC. Les travaux à faire en urgence (sécurité) en 2016/2017 sont estimés à 1,650 M€. Le plan de financement proposé pourrait être le suivant :

- 600 000 € apportés par la CCVA,
- 600 000 € apportés par la CCCT,
- 300 000 € d'autofinancement du SI du Morel (vente de terrain à la CCVA),
- 150 000 € avance sur récupération de TVA.

Un tel plan de financement imposera une inscription budgétaire de 300 000 € pour la CCVA dès 2016.

Par ailleurs, les autres communautés de communes de la Tarentaise dont les lycéens utilisent la piscine pourraient être sollicitées.

L'élaboration d'une convention de service unifié entre la CCVA et la CCCT pour cet établissement, à l'instar des services de l'école de musique ou des transports scolaires, doit constituer un objectif pour l'année 2019.

VIII – Questions diverses

L'assemblée décide :

- d'approuver la convention CCVA/ECOFOLIO, l'éco organisme chargé de soutenir financièrement le recyclage, la valorisation et l'élimination des papiers (dissolution du SMITOM au 1^{er} juillet 2016). Une convention semblable devra également être approuvée avec l'éco organisme ECO EMBALLAGES pour les emballages,
- d'adapter le règlement intérieur de la déchetterie des Combes après quelques mois de fonctionnement avec le contrôle informatisé des usagers,
- d'approuver une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour son intervention sur les dossiers de retraite des agents,
- d'approuver la convention avec la commune de La Léchère pour une répartition de frais de formation professionnelle « Prévention et secours civiques » (75 € à la charge de la CCVA),
- de suivre l'avis du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable (CCIRA) des litiges relatifs aux marchés publics concernant un recours de la Société Mistral ACEM qui réclamait un solde de son marché de 54 936,80 € HT. Le CCIRA propose de solder le marché à hauteur de 10 369,36 € HT,
- de déléguer MM. Jean-Louis BAZIN et Thierry BRUNIER pour représenter la CCVA au conseil d'administration de l'Association d'Animation du Canton de Moûtiers,
- de désigner Mmes Carole MORTON et Evelyne PELLICANO représentantes de la CCVA à la Société des Eaux Thermales de La Léchère en remplacement de MM. André POINTET et Jean-François ROCHAIX.
- Informations sur le projet de plan numérique départemental Très Haut Débit.

IX – Informations diverses

Le Président informe l'Assemblée du travail préparatoire qui va être mené dans la perspective d'un renouvellement du contrat de concession du domaine skiable de Valmorel/Doucy avant l'échéance de 2023. Ce qui n'empêchera pas DSV de tenir son engagement de remplacer dès 2016 le télésiège du Mottet par un débrayable 6 places.

Il précise qu'une nouvelle ligne « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) apparaîtra sur les feuilles d'imposition en 2017. Son produit sera destiné à financer cette nouvelle compétence imposée aux intercommunalités.

Le plan numérique départemental (Très haut débit) proposé par le Conseil Départemental prévoit d'amener la fibre optique au domicile de tous les savoyards. La réalisation de ce projet est indispensable mais le montage financier prévoit de mettre à la charge des communautés de communes 34 M€ sur dix ans dont 1,1 M€ pour la CCVA, ce qui dans l'état actuel des choses est impensable. Le Conseil Départemental devra trouver d'autres solutions de financement.

Jean-François ROCHAIX fait le point sur le dossier GRAFTECH : le protocole d'accord entre la Société et la commune, en cours d'élaboration, prévoit la rétrocession gratuite du site à la commune et la reprise partielle de l'activité par l'entreprise TRAFER.

Evelyne PELLICANO précise que l'usine CARBONE Savoie est en vente mais que la direction a fait le choix de ne pas communiquer sur les propositions et les négociations à venir.

Jean COSTE informe l'assemblée des problèmes auxquels doit faire face le SMITOM suite à l'abandon brutal de l'exploitation du four de Valezan par Novergie. Cette décision va entraîner l'arrêt de l'usine avec toutes ses conséquences (incertitudes sur le redémarrage, transferts des OM...)